

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 25 octobre 2012, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président, ouvre la séance et adresse ses salutations.

M. Michel Ruchonnet, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2012
3. Communications du président et du maire
4. Tarif de l'eau potable : décision
5. Plan financier 2014-2017 : information
6. Examen du projet de budget 2013 : approbation éventuelle
7. Nomination de 6 membres au sein de la commission de la santé
8. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'école primaire en remplacement de M. Jérôme Lavanchy, démissionnaire
9. Motions et interpellations
10. Réponses aux motions et interpellations
11. Petites questions
12. Réponses aux petites questions
13. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Lebois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Michael Oppliger (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

M. Patrick Linder (SOC) a rejoint la séance à 20 h 08.

Sont excusés : M. Markus Leuenberger (PLR) et M. Jacques Vuitel (AJU).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), M. Michel Jeanneret (vice-maire), Mme Danièle Kiener, M. Christian Schluemp et M. Raymond Glück.

Excusés : Mme Aline Ruchonnet et M. Patrick Tanner.

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

Participe à la séance de ce soir M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui répondra aux éventuelles questions concernant les points 5 et 6 de l'ordre du jour.

M. Michel Ruchonnet, président : "Lors du dernier Conseil de ville, j'ai commis une petite erreur de courtoisie que je veux réparer. Je signale le départ de MM. Roland Amstutz, PLR, et de Fabien Golay, AJU. Je les remercie pour tout le travail effectué. Je souhaite la bienvenue à M. Sener Kalayci, PLR, et à M. Michael Oppliger, AJU. Je leur souhaite beaucoup de plaisir pour la suite de la législature."

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres ayant participé à la séance. M. Michael Oppliger, AJU, pas encore nommé conseiller de ville lors de la séance du 13 septembre 2012, s'abstient au moment du vote.

3. Communications du président et du maire

M. Michel Ruchonnet, président, donne la parole à M. le maire.

M. Stéphane Boillat, maire : "Comme vous le savez, la cérémonie de réception des nouveaux citoyens sera particulière cette année. En effet, elle réunira les jeunes des communes de La Ferrière à Courtelary. Dans le cadre des discussions intervenues entre les maires des communes concernées, qui travaillent à la préparation de l'étude concernant un rapprochement, voire une fusion, l'idée a été émise qu'il fallait chercher à renforcer les collaborations, conformément aux vœux exprimés dans le sondage mené auprès de la population, et aussi travailler à mieux se connaître. C'est dans cette perspective qu'il a été proposé aux exécutifs des communes d'organiser ensemble la cérémonie des 18 ans. La réponse a été favorable. Cortébert, qui était déjà engagé, rejoindra cette initiative l'an prochain. Cette première aura lieu le 16 novembre 2012 et nous espérons qu'elle soit en quelque sorte un signe de collaboration et de rapprochement entre nos communes.

Cela m'amène à la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants qui se sont établis à Saint-Imier en 2012. Initialement prévue le 13 janvier 2013, cette manifestation de bienvenue aura lieu le 31 janvier 2013. La nécessité de disposer de locaux suffisamment grands pour accueillir les nouveaux habitants explique ce changement de date. Cette manifestation aura lieu à la salle de spectacles (salle du Patchwork). Vous recevrez l'invitation en temps utile."

M. Michel Ruchonnet, président : "La séance des deux conseils, c'est-à-dire de Saint-Imier et Tramelan, par leur bureau aura lieu le 15 novembre prochain et l'ordre du jour a été fixé. Nos discussions vous seront communiquées lors du dernier Conseil de ville de l'année. En raison de la démission de M. Fabien Golay, AJU, et scrutateur de notre conseil, il nous manque un deuxième scrutateur. La fraction alliance jurassienne est-elle en mesure de nous proposer quelqu'un ?"

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne vous propose M. Jean Luc Berberat, AJU."

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

M. Jean Luc Berberat, AJU, rejoint le bureau du Conseil de ville.

4. Tarif de l'eau potable : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu la proposition de nouveau tarif pour l'eau potable, le tarif actuel, les calculs détaillés et, pour information, le rapport des services techniques à l'appui du budget 2013, qui présente la problématique.

Les comptes de l'eau de boisson sont déséquilibrés depuis plusieurs années. Jusqu'à présent, et comme déjà signalé, les déficits n'ont pu être résorbés que par des prélèvements sur le fonds spécial équilibre de la tâche (700.480.01). Ce fonds sera bientôt épuisé. La tâche devant être équilibrée, une hausse du prix de l'eau est inévitable.

L'état du réseau, en particulier la nécessité de le renouveler, les coûts de réparation des fuites ainsi que les coûts du pompage et du traitement de l'eau qui n'est pas vendue, expliquent largement les déficits enregistrés. En 2012, de janvier à juillet, 16 fuites sont intervenues sur le réseau d'eau propre, induisant des coûts de réparation conséquents. Par ailleurs, en 2011, 871'288 m³ d'eau ont été traités à la Raisetette (source municipale) à Cormoret puis pompés jusqu'à Saint-Imier. Seuls 456'000 m³ ont été facturés, ce qui représente une part d'eau non facturée de l'ordre de 47,6 % ou de plus de 400'000 m³ ...

Les revenus supplémentaires permettront des investissements qui rajeuniront le réseau et réduiront à terme les fuites et les pertes.

La hausse proposée permet d'équilibrer les comptes et d'atteindre un taux de renouvellement des installations de 80 % (au lieu de 60 % actuellement). Les services techniques et la commission de l'équipement, auraient souhaité un taux de 100 %.

La commission des finances et le Conseil municipal estiment qu'atteindre un taux de 80 % permettra déjà d'augmenter considérablement les moyens consacrés au renouvellement, et devrait être compatible avec une gestion acceptable du réseau sur le moyen terme, voire le long terme.

Etant donné que les frais sont très largement fixes et ne dépendent que très peu de la consommation d'eau, c'est essentiellement le tarif de base qui est revu à la hausse, et très peu le prix du m³ facturé, lequel passera de CHF 1.35 à CHF 1.40. Globalement, la hausse représente environ 60 à 80 cts par m³ suivant la catégorie de consommation; le prix du m³ d'eau propre se situera entre CHF 2.61 à CHF 3.84 en fonction de la catégorie de consommation. En comparaison régionale, ce prix reste dans la moyenne, voire la moyenne inférieure.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime préavise favorablement l'adoption du Tarif de l'eau potable proposé, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Ouverture de la discussion :

M. Johan Wermeille, SOC : "La fraction socialiste accepte le préavis de la commission de l'équipement, ainsi que celle des finances. Nous acceptons la hausse proposée afin d'équilibrer les comptes et d'assumer un renouvellement des installations à 80 %."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a étudié le dossier. L'assainissement de notre réseau est nécessaire et impératif. Aujourd'hui dans le monde des centaines de millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. Nous perdons 400 millions de litres par année, ce qui permettrait de remplir plus de 30 fois la piscine municipale. C'est du gaspillage. Pour ces raisons, nous approuvons le nouveau tarif pour que le renouvellement de notre réseau se fasse au plus vite et dans les meilleures conditions."

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "C'est avec un très grand intérêt que la fraction alliance jurassienne a examiné cette proposition de révision du tarif de l'eau potable. Nous ne pouvons, au vu du rapport joint, que regretter le piètre état de notre réseau de distribution. Les pertes du réseau, ascendant à près de la moitié de l'eau pompée à la source de la Raiset, et injectée dans notre réseau, ou à 47 % pour être exact, montrent bien que nous avons négligé sa gestion durant de nombreuses années. Et comme toute chose a une date d'obsolescence, même si elle n'est pas programmée, nous nous retrouvons maintenant devant une situation dans laquelle il faut agir urgemment. Nous sommes vraiment très heureux de cette prise de conscience et de cette volonté de remettre les choses au niveau de ce que l'on devrait attendre d'un pays développé. Bien sûr, il va de soi que pour une telle action il faut des financements, et de ce point de vue une augmentation des tarifs est absolument inévitable. Cependant, nous regrettons que cette nouvelle proposition de tarif soit encore si inégalitaire. En effet, et bien que nous ayons remarqué la volonté indéniable de gommer le plus possible les différences de tarif au mètre cube en fonction de la consommation, il n'en reste pas moins que les petits consommateurs payeront leur mètre cube d'eau CHF 3.84, alors que les moyens à gros consommateurs seront plutôt dans la région de CHF 3.- par mètre cube. Il est vrai, et comme nous l'avons déjà souligné, que cette nouvelle proposition de tarif permet de diminuer les écarts. Mais tout de même, au vu des montants annoncés, ce seront de nouveau les petits consommateurs qui paieront le plus cher leur mètre cube. D'autre part, l'effet vraiment pernicieux de ce système est que plus les gens feront d'économies d'eau, plus le prix devra augmenter pour compenser le manque à gagner, car comme nous pouvons le constater la part de coûts fixe est vraiment la part prépondérante. Ce qui est, vous me l'accorderez, paradoxal, voire vraiment contre-productif. Nous nous rendons bien compte que nous ne sommes qu'au début des augmentations, puisque la version finalement proposée ne permet pas de couvrir totalement les frais qui seraient nécessaires. Nous souhaitons donc qu'au moins pour les versions futures, la volonté de diminuer les écarts de prix au mètre cube soit poursuivie. Finalement, nous tenons à remercier tous les services ayant contribué à nous soumettre une documentation aussi complète et compréhensible. Nous acceptons cette proposition de modification de tarif, et acceptons aussi sa mise en vigueur au 1^{er} janvier 2013."

Au vote, la modification du Tarif de l'eau potable tel qu'elle a été présentée est acceptée à l'unanimité.

5. Plan financier 2014-2017 : information

Rapport du Conseil municipal (points 5-6) :

Les conseillers de ville ont reçu une documentation complète comprenant 13 parties ainsi que le projet de budget 2013.

Brièvement résumé, le budget 2013 est marqué par le déploiement des effets de la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC), compensés par l'évolution favorable attendue du rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, ainsi que par l'adaptation nécessaire du tarif de l'eau propre et la mise en œuvre des premières mesures de développement suite à l'approbation par le Conseil de ville le 13 septembre 2012 de la motion : "Etude approfondie préalable des charges et recettes et de l'organisation structurelle de la commune de Saint-Imier".

Si les effets de la loi sur la LPFC sont à découvrir en de nombreux endroits du budget, notamment les écoles, la rubrique 920 démontre que de CHF 304'723.- comptabilisés en 2011, les charges nettes totales sont désormais budgétisées à CHF 1'149'100.- en 2013. A ce sujet, il faut encore noter que le budget 2013 enregistre comme revenu la dissolution de la provision de CHF 340'000.- qui sera constituée en 2012 pour les charges uniques liées à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la protection de l'adulte et de l'enfant.

Le revenu de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été budgétisé à hauteur de CHF 4'600'000.-, soit une hausse de CHF 1'189'000.- par rapport au budget 2012. Il faut souligner combien cet élément dépend de la bonne marche de l'économie, et peut être sujet à variations. Le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est estimé à CHF 7'007'900.-, contre CHF 7'130'700.- au budget 2012. La diminution est largement liée aux baisses d'impôts décidées, dont certaines mesures déploieront leurs effets en 2013.

Les attributions aux fonds d'entretien des immeubles et des routes sont effectuées à 54,7 % pour les immeubles administratifs, 20 % pour les immeubles du patrimoine financier et 72,1 % pour les routes. Compte tenu des attributions exceptionnelles décidées par le Conseil de ville lors du bouclage des comptes 2011, les dépenses effectives pourront être plus élevées, et certaines dépenses planifiées par la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives ont été intégrées au budget (rénovation de classes à l'école secondaire, changement des fenêtres à la salle de spectacles ou encore toilettes publiques à la rue Francillon; rampe de skate board); d'autres dépenses figurent au budget des investissements, et devront faire l'objet d'une décision ultérieure du Conseil de ville (réfection des jardins publics, réfection d'appartements d'immeubles communaux ou encore isolation périphérique d'immeubles communaux).

Conformément aux conclusions du rapport de la Motion "Etude approfondie préalable des charges et recettes et de l'organisation structurelle de la commune de Saint-Imier", une rubrique "Promotion de l'économie et de l'habitat" (840.318.02) est créée et alimentée à raison de CHF 120'000.-. Le cahier des charges de chargé de développement, à assurer par mandat, est en cours d'élaboration par la commission économique et touristique. Les nouvelles mesures d'encouragement feront en outre partie d'une révision de la réglementation en faveur du développement de Saint-Imier, et seront soumises au Conseil de ville au début 2013. Toutes ces mesures pourront être financées par ce montant inscrit au budget. Conformément à la conclusion de la motion, le financement de ces mesures est assuré par une hausse de la taxe immobilière qui, avec l'adoption du budget, est proposée à 1,2 pour mille au lieu de 1 pour mille.

Les investissements bruts prévus dans le patrimoine administratif pour 2013 se montent à **CHF 3'923'000.-**. De cette somme, il faut retrancher CHF 458'000.- de subventions et/ou de ventes pour arriver à un montant total net d'investissements de **CHF 3'465'000.-**, dont **CHF 682'000.-** concernent les eaux. Concernant le patrimoine financier, il est demandé des dépenses brutes et à la fois nettes de **CHF 500'000.-**. Ainsi, le total des investissements nets (patrimoines administratif et financier) se monte donc à la somme de **CHF 3'965'000.-** conformément à l'objectif de ne pas excéder la somme de CHF 4'000'000.-. Une partie de ce montant est déjà engagée (par exemple : dépense pour les travaux de réfection de la route cantonale, réfection de classes à l'école primaire); les autres montants sont indiqués à titre de prévision financière, mais ne pourront être libérés qu'après décision de l'organe compétent.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville l'approbation du budget 2013 qui présente un déficit de **CHF 925'530.-**. Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière de 1,2 ‰ (changée, car 1,0 jusqu'à fin 2012 ; mesure de développement)
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.40/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2013 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 25 octobre 2012
- eaux usées : CHF 2.00/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouvelle dès le 1^{er} avril 2010 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 22 octobre 2009
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 400.-)

Ouverture de la discussion :

M. Francis Daetwyler, SOC : "Bien qu'il s'agisse d'une information, nous nous sommes penchés sur ce document. Il soulève quelques sentiments contradictoires. Tout d'abord, et sans remettre en cause la qualité du travail de l'administrateur des finances, il y a un petit côté "comique de répétition" dans le plan financier mais c'est un peu le système qui le veut. Ce plan financier regroupe l'inventaire complet de tous les vœux et désirs en matière d'investissements, en sachant bien que nous n'avons pas la possibilité ni en ressources humaines ni en ressources financières pour réaliser l'ensemble de ces investissements. Néanmoins, il nous permet d'avoir une vue d'ensemble sur les besoins de la commune. Ceci implique aussi la nécessité d'établir des priorités. Un autre élément que j'aimerais évoquer ici, et comme disent les Anglais : "il est difficile de faire des prévisions, surtout en ce qui concerne l'avenir", concerne notamment l'évaluation des impôts. Les impôts sur les personnes morales jouent un grand rôle, un rôle extrêmement important, dans le fonctionnement de nos finances. Donc, il y a ici, qu'on le veuille ou non, un sentiment d'incertitude dont nous devons être conscients. L'attractivité de notre commune passe par des investissements et pour pouvoir investir nous devons disposer des financements nécessaires. Nous remercions l'administrateur des finances, la commission des finances et le conseil pour ce plan financier, tout en sachant qu'il faudra faire des choix car nous ne pourrions pas tout financer."

6. Examen du projet de budget 2013 : approbation éventuelle

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais donner une information avant l'examen du projet de budget 2013. Nous avons reçu hier une lettre datée du 22 octobre 2012 du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël. Celle-ci nous informe que les comptes 2011 bouclent sur un bénéfice de CHF 19'684.89 (54 % en faveur de Saint-Imier, soit CHF 10'649.53), ce qui est favorable. Par contre, le budget 2013 est communiqué et il prévoit un déficit de CHF 81'118.-. Le plan financier communiqué au Conseil de ville le 23 juin 2011 faisait état d'un déficit de CHF 47'000.-, et c'est sur cette base que le budget communal qui vous est soumis ce soir a été élaboré. Si le déficit qui vient d'être annoncé pour 2013 par le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël se réalisait, la part de Saint-Imier serait de 54.1 % de CHF 81'118.-, soit CHF 43'900.-. Cela représenterait une charge supplémentaire de CHF 18'500.- par rapport au budget qui vous est soumis. A ce stade, nous souhaitons vous en informer et ne requérons pas de modification du budget. Nous traiterons ceci en commission des finances."

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous allons donc passer à l'analyse du budget point par point. Nous allons directement à la page 40, partie 5."

M. John Buchs, PLR : "Est-il possible de traiter le budget dans son ensemble ? Nous avons une remarque concernant les commentaires du budget 2013 et le plan financier."

M. Michel Ruchonnet, président : "D'accord, très bien."

M. John Buchs, PLR : "Page III, chiffre romain, Médecin scolaire : tâche 460. "Comme déjà précisé, le poste d'infirmière scolaire, compris en 2012 dans la rubrique de la prévention de la santé des écoles pour un montant de CHF 10'600.-, a été porté dans cette nouvelle tâche et pour un montant de CHF 13'200.- (la commission des finances et le Conseil municipal ont porté à 250 heures par année le travail de l'infirmière scolaire contre 200 heures en 2012), soit CHF 13'300.- de moins que les CHF 26'500.- demandés par les écoles pour un pensum annuel de 500 heures." Le parti libéral radical approuve l'augmentation de 200 à 250 heures de travail pour l'infirmière scolaire en 2013, mais ne souhaite pas aller au-delà avant qu'un

examen des besoins soit réalisé. Nous demandons que la nouvelle commission de la santé qui sera nommée par notre conseil ce soir étudie la problématique de la répartition des tâches du domaine de la santé à l'école obligatoire, en tenant compte des cahiers des charges du médecin scolaire, du dentiste scolaire, du mandat de l'enseignant, voire des médiateurs, et des offres de Santé bernoise (Fondation pour la promotion de la santé et les questions de toxicomanie dont une antenne est à Saint-Imier), ainsi que les spécialistes de l'éducation sexuelle. Il est d'ailleurs probable qu'un ou l'autre partenaire du domaine de la santé ait été oublié. Le nombre d'intervenants est important. Il faut donc éviter des redondances qui ont un coût. Le rapport de la commission de la santé permettra ainsi de clarifier le rôle de chaque intervenant et de déterminer de manière objective le taux d'engagement de l'infirmière scolaire dans les écoles obligatoires."

M. Michel Ruchonnet, président : "Ce sujet a également été traité par la fraction socialiste. Nous avons fait la même analyse. Ce que vous soulevez est effectivement une tâche pour la commission de la santé."

M. Michel Ruchonnet, président : "Passons à l'examen du budget partie par partie."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Partie 5, rubrique : Administration générale, 029.318.06, Honoraires soutien informatique. Le parti libéral radical a constaté une différence de CHF 15'000.- de 2012 à 2013. Nous souhaitons avoir un complément d'informations."

M. Stéphane Boillat, maire : "Vous l'avez vu dans les explications, c'est un point qui a été modifié par la commission des finances. Le montant à disposition pour le soutien informatique avait été peu sollicité à la fois en 2011 et jusqu'à présent en 2012. Il a semblé judicieux de prévoir un montant restreint en 2013."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Ce qui amène à une autre question. S'il a été peu sollicité, qui est responsable de cette sécurité et de ce soutien ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Le responsable informatique est M. Cédric Sommer. C'est une tâche qu'il a en plus de celle de l'électricité. C'est un privilège que nous avons. Le responsable informatique peut, s'il le souhaite, si c'est nécessaire, demander un soutien informatique. A ma connaissance, nous n'avons pas de contrat régulier avec des entreprises."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Merci."

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "Partie 5, rubrique : Santé, 460.301.00, Traitement infirmière scolaire. Le parti libéral radical vient d'intervenir sur le même sujet. Je vais tout de même vous lire mon intervention : nous avons vraiment très récemment créé ce poste d'infirmière scolaire. Les buts nous semblaient à l'époque très clairs, et présentement nous sommes toujours intimement persuadés que ce poste est absolument nécessaire dans la situation socio-économique actuelle. Nous avons débattu très longuement au sein de notre fraction de la disparité entre la demande de dotation et finalement ce qui a été accordé par la commission des finances. Et bien que ladite commission ait accepté une augmentation de 200 à 250 heures pour ce poste, il n'en reste pas moins que la demande effective se montait à 500 heures. Renseignements pris, il semblerait effectivement que la personne assumant ce poste ne ménage pas ses heures, et que cette demande de 500 heures répondrait vraiment à un besoin. Il reste néanmoins que peut-être les tâches dévolues à ce poste ne soient pas assez clairement définies, ou que nous nous trouvons face à des redondances avec d'autres organismes actifs dans ce domaine. L'examen de ces tâches serait peut-être à confier à la toute nouvellement créée commission de la santé, comme proposé par le parti libéral radical. Cependant, nous estimons que nous devons quand même prendre en compte les demandes effectives présentées par des personnes responsables. C'est pourquoi nous pensions demander que le montant sous chiffre 460.30.00 "Traitement infirmière scolaire"

soit augmenté de CHF 13'300.-, pour atteindre CHF 24'800.-, et que bien sûr les postes 460.303.00 et 460.305.00, soit les charges sociales, soient ajustés en conséquence. Mais finalement, et au vu de l'intervention du parti libéral radical, nous nous en tenons à la datation de 250 heures, et nous nous rallions à la proposition de M. John Buchs, PLR."

M. Michel Ruchonnet, président : "Voilà, nous venons de passer en revue le budget 2013."

M. John Buchs, PLR : "Nous serons très brefs dans nos commentaires relatifs au budget 2013. Lors de notre séance du 13 septembre 2012, nous avons de manière détaillée communiqué notre vision et fait part de nos commentaires en ce qui concerne les finances communales. Nous observons cependant que le Conseil municipal n'a toujours pas porté à la connaissance de notre conseil ses objectifs pour la présente législature. Il découle de ce qui précède que nous arrivons à la conclusion qu'avec l'approbation du budget 2013 par notre conseil, ce rapport n'est plus nécessaire, car il se limiterait à l'année 2014. Nous attendons cependant avec un vif intérêt le concept pour la mise en place d'une politique de promotion économique et de l'habitat. Le parti libéral radical unanime approuve le budget 2013 avec une quotité de 1,75, ainsi que les différentes taxes. Il adresse ses vifs remerciements à toutes les personnes, commissions, cadres de l'entreprise municipale pour leur travail dans l'élaboration de ce budget, sans oublier l'administrateur des finances pour l'excellent document avec des commentaires de qualité qui a facilité le travail de notre fraction."

M. Thierry Egli, AJU : "Concernant le plan d'investissements, la fraction alliance jurassienne respecte le principe de subsidiarité et n'a pas de commentaire à faire. Nous ne manquerons pas d'étudier chaque investissement qui sera proposé à notre conseil. Concernant le budget, si un déficit est budgété, nous lisons dans ce projet qu'il n'est que transitoire. Cette situation ne peut et ne doit perdurer. Heureusement, des mesures vont être engagées à moyen et long terme en vue d'équilibrer le compte de fonctionnement. Dans l'intervalle, l'équilibre de notre budget se fera au détriment de la fortune de la commune. Dans cette proposition de budget, la fraction alliance jurassienne souligne la quotité d'impôts inchangée de 1,75. Cet élément influe particulièrement sur le pouvoir d'achat des classes moyennes et des retraités. Alliance jurassienne veillera toujours à soutenir les citoyens de Saint-Imier. Les éléments variables influençant notre budget sont nombreux. Nous n'avons pas pris sur un grand nombre d'entre eux. Comme la fraction alliance jurassienne l'avait déjà annoncé et dénoncé à plusieurs reprises, notre impuissance va grandissante vis-à-vis du Canton. Il faut prendre conscience que notre marge de manœuvre communale a diminué. Nous constatons que les nouvelles lois cantonales pèsent très gravement sur notre budget. Tout d'abord, nous pensons à la baisse d'impôts communaux et cantonaux. En second lieu, le poids de la péréquation financière cantonale est toujours plus lourd. Selon le nouvel outil de calcul de planification, les effets se révèlent encore plus désastreux pour Saint-Imier. En 2011, notre commune a payé CHF 304'723.-. En 2013, le montant s'élèvera à CHF 1'149'100.-. Cette hausse des charges correspond à plus d'un dixième de quotité. Nos infrastructures ont grand besoin d'entretien et d'investissements. Il suffit de regarder l'état de certaines rues communales, des halles de gymnastiques, du réseau d'eau qui fuit ou encore de la patinoire. La hausse des charges nous obligera-t-elle à devoir renoncer à nos infrastructures si importantes pour notre qualité de vie ? Malgré les sommes ponctionnées au bénéfice du Canton de Berne et de ses grands centres, notre bonne gestion des finances depuis de nombreuses années, ainsi que notre économie nous permettent de faire face encore un moment. En effet et heureusement, la force des personnes morales, et en particulier la bonne santé de notre horloger phare, nous offrent un répit. La mise en œuvre de la stratégie de développement de l'habitat, et donc l'arrivée de nouveaux contribuables qui profiteront de nos infrastructures, est indispensable. Ses effets n'interviendront que dans la durée. La grande volatilité des impôts sur les SA ainsi que l'augmentation de l'aide sociale constituent d'autres bémols sur cette partition. Nous avons aussi analysé le budget du service de l'électricité. Il est bénéficiaire. Nous sommes fournisseur d'électricité, ce qui nous permet de créer des emplois dans notre commune et de maîtriser notre réseau. Son bénéfice équivaut

à un dixième de quotité et allège d'autant la fiscalité. Dans le marché actuel, il faudra tout mettre en œuvre pour préserver ces rendements qui profitent au budget général. Sans le bénéfice de l'électricité, le budget présenterait un déficit de plus d'un million et demi de francs. Il est essentiel que ces emplois et ce bénéfice soient conservés, tout en offrant des prix conformes au marché à nos consommateurs. La fraction alliance jurassienne se réjouit que le sport, la culture et les loisirs ne soient pas oubliés. La fraction alliance jurassienne espère que la dépense de CHF 120'000.- pour le chargé au développement porte ses fruits. Nous attendons avec intérêt le résultat du travail de la commission économique et touristique à ce propos. Nos remerciements vont à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour son excellent travail. A l'instar du Conseil municipal et de la commission des finances, nous proposons l'approbation de ce projet de budget."

M. Sébastien Tschan, SOC : "Le parti socialiste a examiné ce projet de budget 2013 et nous avons dégagé 3 points. Premièrement, il nous paraît important de maintenir notre capacité d'investissements. Il nous paraît aussi important pour la commune de se munir de services forts et surtout disponibles pour tous. Ensuite, il ne faut pas oublier que Saint-Imier a une relation étroite depuis de nombreuses années avec le monde de l'horlogerie et justement ce monde montre de façon claire qu'il évolue de façon cyclique. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas oublier que l'horlogerie va fortement influencer notre avenir financier. Le parti socialiste profite également de remercier tous les travailleurs qui contribuent à cette réussite dans ce domaine. Et pour finir, le parti socialiste a à cœur d'améliorer l'attractivité de Saint-Imier. Cela passe par beaucoup de choses mais un point inévitable est d'améliorer l'infrastructure immobilière imérienne. Le parti socialiste remercie toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce projet de budget 2013."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Ce n'est pas pour rallonger, mais j'aimerais juste rebondir sur l'intervention de M. Thierry Egli, AJU, concernant le mécanisme de la péréquation financière du canton. Je ne suis pas du tout un fan de la version actuelle de la loi. Je me suis retrouvé dans la minorité. Néanmoins, il apparaît que l'on va un peu au-delà des effets directs sur les finances communales. Cette loi traduit l'évolution des rapports de forces, pas uniquement dans notre canton, mais de manière générale en Suisse entre les villes et puis les autres régions. Ces rapports de force ont tendance à s'inverser au profit des villes et je crois que pour des régions comme les nôtres, pour les localités comme les nôtres, qui jouent un rôle de centre régional, même si le nombre d'habitants est relativement modeste par rapport à des villes comme Bienne ou Thoun, ce sera un défi de plus en plus grand de pouvoir remplir ces fonctions à l'avenir, et là je crois qu'il y aura aussi de la solidarité à différents niveaux. J'ai aussi écouté attentivement les propos de M. Thierry Egli, AJU, concernant les impôts. Si j'ai compris juste, il a relevé que l'impôt avec la quotité de 1,75 pesait en priorité sur les classes populaires et moyennes. Il a aussi déploré les baisses d'impôts qui résultent de la décision de la majorité du Grand Conseil. Je comprends que l'on puisse s'opposer aux décisions qui ont été émises par le Grand Conseil en matière de baisse d'impôts, mais si on s'oppose à une baisse d'impôts ça veut dire qu'on demande qu'elle reste au même niveau que par ailleurs on jugeait déjà assez élevé. Je crois que là il y a des fois un grand écart à corriger. Pour le reste, comme nous l'avons déjà dit, nos ressources dépendent très fortement de l'évolution des personnes morales et du secteur horloger. Ceci a été dit, alors je vais me taire à partir de maintenant."

M. Thierry Egli, AJU : "Je vais encore juste répondre à M. Francis Daetwyler, SOC. Ce que j'ai souligné à propos de la quotité, c'est qu'elle est inchangée au niveau communal. Quant aux remarques concernant les nouvelles lois que le canton a faites, je voulais dire que nous n'avons aucune prise dessus. Et vous l'avez confirmé en disant que vous êtes minoritaire. On y est doublement parce que sur les 160 membres du Grand Conseil nous avons uniquement 12 sièges pour le Jura bernois."

M. Patrick Linder, SOC, rejoint la séance. Il est 20 h 08.

M. Francis Daetwyler, SOC : "Minoritaire en tant qu'élus de gauche dans un parlement largement dirigé par la majorité bourgeoise."

Au vote, le budget 2013 qui présente un déficit de **CHF 925'530.-**, fondé sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière de 1,2 ‰ (changée, car 1,0 jusqu'à fin 2012 ; mesure de développement)
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.40/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2013 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 25 octobre 2012
- eaux usées : CHF 2.00/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouvelle dès le 1^{er} avril 2010 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 22 octobre 2009
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 400.-)

est accepté à l'unanimité.

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance. Il est 20 h 10.

7. Nomination de 6 membres au sein de la commission de la santé

Le Conseil de ville a accepté la création de la commission de la santé lors de sa dernière séance, en complétant le Règlement sur les commissions permanentes. Il lui appartient de nommer 6 membres au sein de la commission de la santé. Mme Aline Ruchonnet, conseillère municipale, représentera le Conseil municipal au sein de cette commission.

Ouverture de la discussion :

M. Daniel Müller, PLR : "Nomination de 6 membres au sein de la commission de la santé : le parti libéral radical vous propose la nomination de 2 de ses membres au sein de la commission de la santé, soit le Dr. Hugo Figueiredo, pharmacien, et M. Johnny Perret, infirmier-chef de projet à l'hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier."

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne vous propose Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU, et Mme Martine Jeanneret Schmutz."

Mme Christiane Baur Widmer : "Le parti socialiste vous propose M. Francis Daetwyler, SOC, et M. Michel Ruchonnet, SOC."

Au vote, les 6 personnes proposées sont nommées à l'unanimité, moins les intéressés.

8. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'école primaire en remplacement de M. Jérôme Lavanchy, démissionnaire

Mme Joëlle Häller, PLR : "Le parti libéral radical vous propose, suite à la démission de M. Jérôme Lavanchy, PLR, Mme Sonia Kammel Miche."

Au vote, la personne proposée est nommée à l'unanimité.

9. Motions et interpellations

M. Michel Ruchonnet président, mentionne avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville 4 interpellations. Elles seront prises dans l'ordre figurant sur le bureau. Il n'y a pas de motion.

M. Michel Ruchonnet, président : "Je passe la parole à Mme Aurélie Juillerat, AJU."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Interpellation intitulée : "Trains régionaux de l'Arc jurassien". Nous avons pu apprendre par la presse que l'Office fédéral des transports (OFT) souhaite remettre en question l'existence de 175 lignes de transports ferroviaires helvétiques. Il faudrait à l'avenir que le trafic régional sur rails atteigne une couverture des coûts d'au moins 50 % afin d'être préservé. Ces plans de rentabilité menacent l'existence de toutes les lignes de l'Arc jurassien qui seraient remplacées par un service de bus. Ce projet d'ordonnance, n'est actuellement qu'au stade de consultation. Les cantons et les compagnies de transports ont jusqu'au 22 novembre pour prendre position et le Conseil fédéral devra par la suite valider cette ordonnance. Quelques chiffres : selon les statistiques de 2009 quelques 1600 personnes fréquentent quotidiennement la gare de Saint-Imier. De 2009 à 2020, les prévisions tablent sur une hausse de 46 % du nombre de voyageurs sur la ligne La Chaux-de-fonds – Bienne. Il est évident que si ce projet est accepté, cela constituerait une catastrophe pour notre région. La fraction alliance jurassienne demande au Conseil municipal de se prononcer publiquement contre ce projet de l'OFT, qui diminuerait fortement l'attractivité de notre région, et d'appeler les milieux concernés à le rejeter."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous sommes convaincus de l'importance du trafic ferroviaire régional. Nous allons discuter de la suite à donner et répondre de manière claire lors d'une prochaine séance."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Si vous me permettez, je vais apporter quelques éléments. Ce dossier a été étudié cette semaine par le comité de la Conférence régionale des transports. Une chose importante qu'il faut mentionner, c'est la manière de communiquer de la Confédération, de l'OFT, et de la Chancellerie fédérale, qui a été tout sauf professionnelle puisqu'il y a eu un communiqué qui est paru sur internet avec un lien qui ne débouchait sur rien du tout. Et le dossier a été envoyé aux cantons en courrier B, de sorte qu'ils l'ont reçu après la lecture du communiqué sur internet. Ce qui est proposé dans cette ordonnance, je ne dis pas que c'est intelligent, c'est que pour le trafic régional, lorsque le taux de couverture d'une ligne est inférieur à 50 %, il faudrait procéder à un réexamen du mode d'exploitation, et tous les 4 ans si le taux est inférieur à 30 %. Il y a une liste qui est partie de l'OFT, et avec des aspects surréalistes, puisque pour citer une ligne qui ne fait pas partie de notre région, il y avait la ligne Bulle – Romont – Fribourg, du RER fribourgeois qui vient d'être introduite au dernier changement horaire qui y figurait. Des lignes du RER bernois y figurent également. Concernant la ligne Bienne – La Chaux-de-fonds, il n'est pas prévu de remettre en cause l'infrastructure ferroviaire parce qu'une moitié des trains directs relèvent du trafic national et ont un taux de couverture satisfaisant. Selon le représentant du canton au comité de la Conférence des transports lundi, les cantons ne sont pas d'accord avec ces propositions, beaucoup trop schématiques. Ceci va à l'encontre de la politique de réduction des émissions de CO₂. Comme ceci vient du département de Mme Loris Leuthard, on peut se demander si ce n'est pas une manière dissimulée et maladroite de sortir du nucléaire en supprimant des moyens de transport électrique. Toute plaisanterie mise à part, cette ordonnance est problématique, mais d'un autre côté elle est un peu plus nuancée que la présentation qui a été faite. L'OFT et la Confédération ne sont pas blancs dans la manière avec laquelle la presse et les élus ont interprétés ce projet ordonnance."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien, passons à une autre interpellation. Je panache ce soir pour éviter les susceptibilités. Je donne la parole à la fraction socialiste."

Mme Christiane Baur Widmer : "Interpellation intitulée : "Principes de représentation de la Municipalité de Saint-Imier lors de manifestations". Le Conseil municipal est appelé à représenter la Commune de Saint-Imier dans de multiples manifestations. En effet, Saint-Imier est une des grandes communes de la région et a de ce fait un rôle important à jouer. Il est dès lors primordial qu'elle fasse preuve d'une présence active lors des manifestations. Notre commune est dynamique puisque "terre d'énergies" et elle doit le faire savoir. Toutefois, consciente qu'il n'est pas possible de répondre positivement à toutes les invitations, la fraction socialiste souhaite connaître la manière de procéder du Conseil municipal et notamment :

1. Selon quels principes décide-t-on de participer à une manifestation plutôt qu'à une autre ?
2. Comment se répartissent les représentations entre les conseillers municipaux ?
3. En cas d'empêchement de dernière minute, comment la suppléance est-elle programmée ?
4. Le remplacement d'un conseiller municipal lors d'une manifestation par un conseiller de ville ou un membre de l'administration peut-il être envisagé ?
5. En cas d'empêchement, qui se charge d'adresser au nom de la Municipalité les remerciements à l'auteur de l'invitation et ses regrets de ne pouvoir participer à la manifestation ?

Vous l'aurez sans doute compris, cette interpellation est motivée par le souci de la fraction socialiste que notre ville soit bien représentée dans la région et plus loin. Nous vous remercions d'avance pour l'attention portée à nos questions et pour les améliorations qui pourraient en découler."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais essayer de répondre à toutes vos questions et si j'oublie un point vous me le signalerez. S'agissant des délégations, le Conseil municipal dispose chaque mardi d'un point qui est intitulé : "invitations – délégations". C'est sous ce point que sont traitées les invitations aux assemblées, aux manifestations,... . Nous procédons à la répartition des invitations en principe en fonction du thème abordé et du lien avec nos départements. Si le conseiller municipal en charge du département directement concerné par l'invitation ne peut y prendre part, c'est un autre membre au sein du Conseil municipal qui le remplace. Parfois c'est possible, parfois non. Si le Conseil municipal ne peut être représenté à un événement, nous déléguons cette tâche à un représentant de l'administration. C'est par exemple le cas ce soir avec la présentation faite par M. Andreas Rickenbacher, président du gouvernement, Directeur de l'économie publique, et qui a eu lieu juste avant la séance du Conseil de ville. J'aurais souhaité m'y rendre mais ce n'était pas possible car j'avais une autre séance à 17 h 30. Le conseiller municipal M. Patrick Tanner étant en voyage d'étude à titre professionnel, c'est la chancellerie qui a représenté la Municipalité. C'est ainsi que l'on essaye de procéder. Maintenant que se passe-t-il si la personne désignée a un empêchement. En principe, cette personne doit contacter la chancellerie, et nous nous efforçons de trouver une solution. Si nous ne trouvons pas de remplaçant, la chancellerie se charge de nous excuser. C'est la chancellerie qui présente les excuses de notre autorité, et qui indique également aux organisateurs les participants aux invitations. Quant à savoir si les membres du Conseil de ville peuvent représenter Saint-Imier, jusqu'à maintenant ce n'était pas l'usage. Je ne sais pas si c'est un souhait de la part des conseillers de ville, mais nous pourrions en tenir compte si c'était le cas."

Mme Nicole Leblois, AJU : "Une nouvelle étape du réaménagement de la route cantonale et de la mise en valeur du centre-ville est en phase d'achèvement. Nous pouvons, maintenant déjà, féliciter et remercier tous les acteurs de cet ambitieux projet pour leur persévérance, l'importance et la qualité du travail accompli. L'image si terne que reflétait le centre de notre

citée sera vite oubliée, vive le nouveau Pod avec ses façades qui retrouvent peu à peu de belles couleurs, et l'espace attrayant de la Place du Marché. Néanmoins, afin de parachever cette place et de lui apporter une belle touche finale, nous souhaitons que les socles en pierre des deux sculptures, et par la même occasion la fontaine et les murets, fassent l'objet d'un nettoyage dans les règles de l'art. Par conséquent, la fraction alliance jurassienne demande au Conseil municipal de débloquer le crédit nécessaire pour le nettoyage des bustes, de la fontaine et des murets. En cette année de 180^{ème} anniversaire, Ernest Francillon, illustre fondateur du fleuron horloger de Saint-Imier, et Pierre Jolissaint, le valent bien. "

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note et apporterons une réponse lors de la prochaine séance."

M. Sébastien Tschan, SOC : "Interpellation intitulée : "Équité de traitement pour tous sur la commune de Saint-Imier". En septembre 2009, le Conseil de ville de Saint-Imier refusait unanimement un règlement relatif au plan d'affectation des sites marécageux d'importance nationale (Les Pontins, La Chaux d'Abel). Ce rejet ne témoignait aucunement d'un quelconque manque de sensibilité écologique de la part des autorités ou d'une opposition à la préservation des spécificités naturelles de la région, mais signalait bien au contraire l'attachement du législatif imérien pour une équité de traitement sur le territoire de la commune. En effet, Le Conseil de ville avait estimé que les propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre du site seraient gravement préjudiciés par un règlement qui leur aurait notamment interdit de reconstruire leur propriété en cas de sinistre total. En décembre 2010, le Conseil de ville était à nouveau appelé à se prononcer sur un projet de règlement et avait réaffirmé ses positions en introduisant de substantielles modifications à l'objet soumis dans le but de limiter au mieux l'arbitraire qu'il menaçait d'imposer. Avant 2009 cependant, la congestion technocratique qui a conduit à la prise de position univoque du Conseil de ville semblait pourtant en voie de se résorber puisqu'une issue acceptable a pu être trouvée pour certains. Des propriétaires ont en effet pu voir leurs biens désenclavés du site concerné par le règlement et, de ce fait, obtenir la garantie tacite de pouvoir reconstruire leurs bâtiments en cas de sinistre. Cette solution pertinente et respectueuse des principes d'égalité de traitement chers aux autorités imériennes n'a malheureusement pas été appliquée à tous. La situation n'a plus connu d'évolution depuis lors. Aujourd'hui, des propriétaires bénéficient donc d'un désenclavement qui protège leurs biens alors que d'autres voient l'obtention de permis de construire leur être interdite pour des raisons qui restent de surcroît peu explicites. Ces derniers vivent dans une situation d'incertitude et sont très affectés par l'impossibilité de reconstruire leurs biens en cas de sinistre. La fraction socialiste juge cette situation inacceptable. La fraction socialiste réitère sa volonté inaliénable de veiller à ce que le principe d'égalité de traitement soit respecté et défendu sur la commune de Saint-Imier. En fonction de ce qui précède, la fraction socialiste demande au Conseil municipal d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour garantir une équité de traitement pour tous sur le territoire de sa commune et donc de lancer toutes les démarches visant à désenclaver les bâtiments de l'ensemble des propriétaires du site marécageux des Pontins."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "En effet, le Conseil de ville a adopté, le 10 décembre 2010, le plan d'affectation des sites marécageux des Pontins. En introduisant entre autre un nouvel article 25 alinéa 2 dans le règlement du plan d'affectation, article autorisant la reconstruction de bâtiments non conformes à l'affectation des sites marécageux en cas de destruction par cas de force majeure. Ces modifications ont fait l'objet d'un examen préalable de l'Oacot, le 25 janvier 2012. Ce rapport conclut qu'elles sont contraires au droit en vigueur et ne pourront pas être approuvées. L'Oacot n'a cependant encore pas rendu sa décision, les modifications apportées par le Conseil de ville devant préalablement être déposées publiquement. L'interpellation du parti socialiste intervient à ce stade de la procédure. L'interpellation soulève une question de procédure et une question de fond. Une mise en œuvre de l'interpellation suppose que le plan d'affectation des sites marécageux des Pontins soit retiré

de la procédure d'approbation auprès de l'Oacot. Le plan d'affectation devrait à nouveau être porté devant le Conseil de ville qui aurait à décider de le modifier dans le sens de l'interpellation. Le cas échéant, les modifications devraient être mises en dépôt public. L'interpellation admet à juste titre que l'application de l'article 78 al. 5 Constitution fédérale et l'article 23 de la loi fédérale sur la protection de la nature excluent toute reconstruction de bâtiments non-conformes à l'affectation de sites marécageux alors même qu'ils auraient été détruits par force majeure. Elle vise donc à exclure tous les bâtiments du périmètre du site marécageux de façon à ce que les constructions puissent être reconstruites. La question est donc de savoir si la Municipalité dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour "désenclaver" les bâtiments du périmètre du site marécageux. L'article 23b al. 3 LPN attribue au Conseil fédéral la compétence de délimiter les sites marécageux en tenant compte de l'utilisation du sol et des constructions existantes. Il doit travailler en étroite collaboration avec le canton. La délimitation Nord du site marécageux des Pontins suit depuis La Cerlière jusqu'à la route cantonale pratiquement les chemins de desserte existants et évite les fermes existantes. Depuis la route cantonale en direction de La Perrotte, il en va de même jusqu'à la hauteur du bâtiment n° 55 Tourbières. Le périmètre s'écarte alors du chemin pour aller suivre la lisière d'un petit bois au Nord et rejoindre le chemin avant la ferme de La Perrotte, qui en est cependant exclue. Un périmètre qui tiendrait mieux compte des constructions existantes et ne portant pas atteinte au site marécageux des Pontins ne paraît a priori pas impossible à tracer ; cependant une modification du périmètre tel qu'il est prévu suppose que le Conseil fédéral revienne sur sa décision, car elle ne relève pas de la différence d'échelle. La modification du périmètre nécessaire dépasse donc la marge de manœuvre dont bénéficient le canton de Berne et la commune de Saint-Imier. Au vu de ce qui précède, une modification du périmètre du site marécageux des Pontins ne pourrait pas être approuvée par l'Oacot, tout comme celles décidées le 10 décembre 2010. Ces modifications ne respectent pas l'ordonnance sur les sites marécageux que le Conseil fédéral a adoptée. Un désenclavement des constructions non conformes à l'affectation du site marécageux des Pontins ne serait envisageable que si avec l'appui du Canton, la Municipalité de Saint-Imier parvenait à convaincre d'abord l'Office fédéral de l'environnement, et le Conseil fédéral ensuite, de reconsidérer le périmètre du site. Considérant que l'Oacot n'entend pas approuver les modifications du 10 décembre 2010, la Municipalité ne pourra pas compter sur le soutien du canton. Sans le soutien du canton, les chances de la Municipalité d'atteindre les objectifs visés par l'interpellation du parti socialiste apparaissent comme quasiment nulles."

M. Patrick Linder, SOC : "Merci à M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, pour les informations. "Je dois réagir". J'aimerais mettre en lumière un des principes fondamentaux que soulève l'interpellation, à savoir l'équité de traitement. Pourquoi des citoyens, des propriétaires, qui sont dans la même zone ne sont pas traités de la même manière ? Pourquoi certains peuvent voir leur bien désenclavé du site marécageux et d'autres non ? Je crois que au-delà de la complexité administrative qui nous mène, ma foi, jusqu'au Conseil fédéral s'il le faut, certains peuvent bénéficier d'une compréhension et d'autre non. Nous devons veiller, et j'en appelle à la conscience de cette assemblée, à ce que les citoyens de notre commune bénéficient des mêmes droits. Ce sont les bases de la démocratie même qui sont en jeu. Sachez que pour ma part, je ne vais pas baisser les bras face aux obstacles que promet une analyse de ce type. Je crois que nous devons veiller à ce que tous les citoyens de cette commune soient traités de la même façon. Nous suivrons le dossier. Merci pour votre réponse."

M. Michel Ruchonnet, président : "A ma connaissance, je n'ai pas d'autres interpellations."

M. John Buchs, PLR : "Notre collègue M. Patrick Linder, SOC, vient de parler de l'équité de traitement, je vais parler de l'égalité de traitement. Lors de la dernière séance du Conseil de ville, nous avons fait part de notre mécontentement lors du traitement des motions. Nous nous sommes adressés au Conseil municipal qui nous a adressé le 25 septembre 2012 la réponse suivante : "Pour améliorer le traitement, l'exécutif va, à l'avenir, transmettre les

interpellations lui étant parvenues le mardi au président du Conseil de ville de manière particulière (par courrier et non plus par courrier électronique). Il pourra ainsi en tenir compte lors de l'ordre de l'octroi de la parole.". Nous avons transmis une interpellation à la chancellerie, de laquelle j'ai reçu un accusé de réception. Je prie M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, de témoigner de ceci. Je constate ce soir que l'on ne nous donne pas la parole."

M. John Buchs, PLR : "Est-ce juste M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier."

M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier : "C'est juste".

M. Michel Ruchonnet, président : "Je ne vois pas de quoi vous parlez"

M. John Buchs, PLR : "Vous devez l'avoir reçue M. le président."

M. Michel Ruchonnet, président : "Quoi donc ?"

M. John Buchs, PLR : "Notre interpellation".

M. Michel Ruchonnet, président : "Laquelle ?"

M. John Buchs, PLR : "Mais celle qu'on va développer ce soir."

M. Michel Ruchonnet, président : "Et bien, ça me ferait plaisir. Je n'ai rien de votre part. Je n'ai rien reçu de la part de la chancellerie. Je ne sais pas quoi vous dire. Je traite mon courrier, je relève mes e-mails. Il y a un bug."

M. Stéphane Boillat, maire : "Ce que je peux dire, c'est que l'interpellation que nous allons entendre est connue. Elle nous a été transmise lors du Conseil municipal de mardi. Je pensais que pour ma part elle avait été transmise au président."

M. Michel Ruchonnet, président : "Ce n'est pas le cas du tout."

M. Stéphane Boillat, maire : "Alors, je vous prie d'excuser ceci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Il n'y a aucun ostracisme dans l'histoire. Il y a aussi la possibilité, comme le font les autres fractions, de déposer sur le bureau du Conseil de ville les interventions avant le début de la séance puisque nos règlements le permettent. Je pense que ça vaut la peine de faire une copie pour ceux qui ont des problèmes de poste."

M. John Buchs, PLR : "Ce n'est en tout cas pas le parti libéral radical qui a des problèmes de poste puisque nous avons un accusé de réception de la chancellerie, et M. le maire vient de témoigner qu'on a traité cette interpellation mardi au Conseil municipal. On viendra et on distribuera 6 copies au bureau du Conseil de ville. Alors, interpellation intitulée : "Épuration des eaux à Mont-Soleil". Selon la planification du service des travaux publics l'épuration des eaux à Mont-Soleil devrait être terminée en 2012. Nous souhaitons être renseignés sur la situation à ce jour de ce chantier."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vais vous apporter des éléments et je espère qu'ils seront suffisants. Quant à cette épuration de Mont-Soleil, c'est une vieille histoire. Je vous rappelle que ce crédit de CHF 440'000.-, hors taxes, a été voté le 6 décembre 2002, et trouvera son terme à la fin de l'année 2012. Il est vrai que durant les années 2004 à 2009, les travaux se sont déroulés plus ou moins normalement pour raccorder 24 bâtiments qui sont évidemment dispersés. Il est certain qu'on a rencontré des difficultés, des modifications de tracés dus à la qualité de la roche, et à la configuration du terrain. Le secteur "Vipassana" a été raccordé, le secteur "Ladner" a dû subir des

modifications importantes par rapport à la version initiale, avec un surcoût important. Dire aussi que durant les années 2011, 2012, on peut même dire de 2010 à 2012, il a été difficile d'obtenir de l'entreprise mandatée l'exécution des travaux dans les délais. Ceci a posé de grands problèmes à M. Lino Giovannini, chef des travaux publics, et à moi-même. Ceci nous a appris, qu'à l'avenir, nous devons écarter certaines entreprises. Pour 2012, il reste à raccorder 3 bâtiments. Je vais citer les noms... ."

M. Stéphane Boillat, maire, intervient : "Non."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je ne vais pas citer les noms... ."

M. John Buchs, PLR : "On les devine."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Un bâtiment a été raccordé. Un deuxième est en train d'être terminé, il a été retardé parce que le propriétaire faisait des travaux sur son bien immobilier. Un troisième raccordement est un peu plus problématique à cause de la flore et de la faune du jardin de cette propriété. Il devrait être terminé, selon les informations reçues ce matin, au 30 novembre 2012. Nous pourrions ainsi, enfin, avant la fin de l'année 2012 procéder aux demandes ISA, et fixer la taxe d'épuration pour l'ensemble de ces 3 derniers propriétaires non encore raccordés au réseau des eaux usées."

M. John Buchs, PLR : "Nous remercions le conseiller municipal pour la réponse. Nous avons abordé en fraction la problématique soulevée. Certaines entreprises acceptent un mandat et ne sont pas capables de respecter les délais. En tant qu'autorité, on ne peut pas simplement dire qu'un chantier pose des problèmes car l'entreprise ne fait pas son travail. Nous sommes conscients des difficultés que vous pouvez rencontrer et vous soutiendrons si vous devez faire des choix et entreprendre d'autres démarches. Il en va de l'avenir du développement de Mont-Soleil qui nous permettra dans un horizon de 5 à 10 ans d'envisager un développement plus conséquent."

M. Michel Ruchonnet président : "Pas d'autre lapin à sortir du chapeau ? Cela ne semble pas être le cas. Passons au point suivant. "

10. Réponses aux motions et interpellations

M. Stéphane Boillat, maire : "En réponse à l'interpellation déposée par M. Francis Daetwyler, SOC, lors de la dernière séance, sollicitant que le Conseil municipal prenne contact avec La Goule, et conformément à l'engagement pris en complément de réponse à l'interpellation déposée par le parti libéral radical, une délégation du Conseil municipal a rencontré une délégation de la direction de La Goule le 24 septembre 2012. Nous avons exposé la stratégie suivie par la Municipalité, présentée et approuvée par le Conseil de ville le 16 mars 2000, et qui a pour objectif : "Conserver la vente et la distribution d'électricité : il s'agit, même dans un marché partiellement ou totalement libéralisé, de fournir de l'électricité à prix concurrentiel, tout en conservant une certaine marge". La Goule SA a exposé ses visions et ses perspectives. A la suite de cette entrevue, le Conseil municipal s'est adressé à La Goule. Cette correspondance sera mise à disposition des chef(fe)s de fraction et des commissions concernées lors de leurs prochaines séances, où les contingences d'un marché de l'électricité libéralisé seront encore discutées et analysées. Par ailleurs, je peux vous indiquer que tout appel d'offre concernant la Municipalité sera également soumis à La Goule directement, et non plus uniquement par l'intermédiaire de FMB SA qui en possède la majeure partie du capital-actions."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je remercie M. le maire pour cette réponse."

11. Petites questions

M. Vital Carnal, SOC : "En date du 21 octobre 2010 notre conseil a accepté le plan de quartier du Réservoir avec modification du plan de zones. Notre fraction désire savoir où en est ce dossier."

M. Stéphane Boillat, maire : "Selon mes souvenirs, sauf erreur, l'Oacot a approuvé ce document en mars 2011. Des contacts ont été pris avec les propriétaires qui ont la possibilité de construire sur ce terrain. Parmi ces propriétaires, il y a Diapason SA. Des annonces ont paru dans la presse en vue de vendre ces terrains. Diapason SA, et M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives, pourra me corriger si nécessaire, a été informé de ce fait. Selon mes informations il n'y a pas eu de vente, ni de demande de vente."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "C'est tout à fait exact."

M. Vital Carnal, SOC : "Merci pour votre réponse. Je trouve que c'est un peu dommage que l'on ne développe pas l'habitat à Saint-Imier du fait que c'est une zone intéressante. Je suis surpris qu'il n'y ait pas d'investisseur."

M. Stéphane Boillat, maire : "Pour être plus précis, dans un premier temps, Diapason SA souhaitait connaître l'intention d'un particulier pour l'achat de la totalité de la parcelle. Si cette totalité n'était pas intéressante, il s'agissait de développer une construction sur la partie propre à Diapason SA sur laquelle nous avons une certaine faculté d'initiative puisque la commune est actionnaire de Diapason SA. Le délai fixé correspond à la fin de l'année."

M. Vital Carnal, SOC : "Merci."

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "A l'heure où tout le monde parle d'énergies renouvelables, et où de très grands groupes investissent massivement dans l'énergie solaire, je désire avoir une vue de la situation communale, c'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes :

1. Est-ce que les services de l'électricité achètent des kWh avec certificat solaire ?
2. Si oui, à quel prix et combien par année ?
3. Combien de kWh avec certificat solaire, et à quel prix sont-ils revendus ?
4. Et enfin, combien de clients avons-nous pour ce produit ?

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vais répondre très partiellement car je ne connaissais pas l'intitulé exacte de la question avant ces dernières secondes. Vous dire que nous achetons 75'000 kWh d'électricité éolienne à Juvent SA. Trois clients achètent un tiers, le reste étant acheté par le service des eaux pour le pompage de la Raisetette. Et puis dire qu'en 2011, il a été produit sur le territoire de la commune de Saint-Imier environ 20'000 kWh d'électricité solaire qui ont été acquis selon les principes développés dans le règlement. Et puis, s'il y avait à terme un intérêt, il serait possible de développer un produit solaire local. Je vais répondre plus en détails après avoir pris connaissance par écrit de votre question lors de la prochaine séance."

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "Merci."

12. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "Mme Aline Ruchonnet, conseillère municipale, étant absente pour raison médicale, elle m'a remis ses réponses à vos petites questions. J'en donne lecture :

Je ne pourrai être présente ce soir car je suis alitée suite à un accident. Cela ne m'empêche pas de continuer de travailler et je voulais apporter devant le conseil législatif les deux réponses suivantes :

Lors d'une séance du Conseil de ville avant les vacances d'été 2012, la fraction alliance jurassienne m'a posé la question sur ce qu'il fallait penser des deux récentes démissions dans la commission Plein Soleil. J'avais alors dit de s'adresser à la présidente de la commission mais que je gardais ma réponse pour une séance ultérieure. Je fais partie de cette commission, certes comme conseillère municipale, mais essentiellement comme membre ordinaire de la commission. Je n'y ai aucune prérogative particulière, ni aucune mission de surveillante. J'interviens au sein de la commission comme tous les autres membres. Entre-temps, la présidente a adressé un rapport au Conseil municipal avec une copie à chaque fraction ainsi qu'au président du Conseil de ville, pour expliquer sa position. Mon analyse de la situation est d'abord de regretter ces deux démissions, mais il y avait des problèmes interpersonnels. Comme dans tout groupe humain, nous ne sommes pas faits pour tous travailler les uns avec les autres. Le deuxième problème que nous avons rencontré était l'absence d'une vision claire pour le futur, et l'absence d'information objective sur l'institution en place. C'est un peu comme de jouer une partie sportive sans en connaître les règles. Ma contribution a été d'apporter une information objective sur les règles du jeu et c'est maintenant à la commission tout entière de reprendre un cap bien défini et de pouvoir se donner les moyens d'arriver au bout d'une tâche qui n'est pas si simple. Notre mission dans cette commission est en effet de définir une politique du 3^{ème} âge, alors que nous sommes plutôt actuellement une commission de rénovation du bâtiment.

Concernant la question posée lors du dernier Conseil de ville par M. Frédéric Bürki, PLR, concernant les coûts et les répartitions de populations des services sociaux, nous avons entrepris cette enquête avec M. Gérard Bonvallat, chef du service social de Saint-Imier, dès la semaine qui a suivi le dernier Conseil de ville. Je ne peux vous apporter les réponses ce soir car il s'agit d'un travail très conséquent. En effet, il y a environ 480 dossiers gérés par les services sociaux et certains dossiers, concernent plusieurs personnes d'une même famille. L'outil informatique que nous avons à disposition ne permet pas de répondre à vos questions et nous devons consulter chaque dossier l'un après l'autre. J'espère pouvoir vous répondre le plus rapidement possible, mais sachez également que nous passerons nos résultats au filtre de la loi sur la protection des données et du respect de la personnalité. Pour les coûts, je vous renvoie déjà aux comptes et aux budgets de la commune, où ces chiffres figurent."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Je vous remercie et j'attends avec un vif intérêt la suite de la réponse."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles : "Je vais vous apporter deux réponses ce soir :

Réponse à la petite question de M. Markus Leuenberger, PLR, concernant le ceff commerce. J'ai fait imprimer et déposer sur la place de chaque conseiller de ville, l'horaire du bus qui transporte la fille de M. Markus Leuenberger, PLR, à Tramelan. Comme vous le constaterez, le ceff commerce a organisé des horaires en conséquences (2 après-midi de congés) et une attente pour le bus de 4 à 14 minutes. Il semblerait que l'attente la plus longue serait pour les élèves terminant à 14 h 55 et devant attendre le bus de 15 h 49. Ce cas ne concerne pas la fille de M. Markus Leuenberger, PLR, et il semble possible si c'était le cas, de commencer

ses devoirs dans les salles à disposition. La direction du ceff m'a informée des éléments suivants :

- Les élèves du plein temps (école de commerce) n'ont pas été logés dans un chantier. Ils étaient durant les premières semaines dans l'ancien bâtiment avec une classe bien équipée, un prof., etc. Il n'y a pas eu de problèmes d'horaires ou de collisions. Les élèves du dual étaient dans des salles louées au CIP ou à la PC.
- Les travaux bruyants étaient terminés. Les quelques travaux de finition dans l'ancien bâtiment n'étaient pas souvent dérangeants, nettement moins que le bruit sur l'esplanade à Saint-Imier dès 15 h 00.
- Le seul problème connu à ce jour est la surcharge des bus le matin. Consciente de ceci depuis le début, la direction a réagi auprès des CJ. Ils ont procédé à un comptage durant la semaine du 24 au 30 septembre 2012. L'affaire est en cours et la direction du ceff attend une solution proposée par les CJ."

M. John Buchs, PLR : "Nous remercions Mme Danièle Kiener, chef du département des écoles. Nous transmettrons cette réponse à M. Markus Leuenberger, PLR, qui vous fera son commentaire si nécessaire lors de la prochaine séance."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles : "Petite question de M. John Buchs, PLR, concernant l'aménagement des locaux du ceff santé-social, Clef 44. Le 26 septembre 2012 une séance a été organisée par le canton, département bâtiment, et une présentation de l'aménagement des locaux de Clef 44 a été présentée à la direction du ceff, séance à laquelle j'ai participé. La direction du ceff santé-social s'est déclarée satisfaite par l'aménagement des locaux. Elle doit toutefois regarder en détail d'ici la fin de l'année cet aménagement. Le calendrier suivant est prévu :

Fin 2012 : ceff santé-social donne son accord au canton concernant :
 - l'élaboration des locaux
 - la réflexion sur les salles de cours, bureaux, etc.
 - utilisation des bâtiments

Fin mars 2013 : -Elaboration des plans définitifs du ceff santé-social, Clef 44

2014 : - Avalisation et vote du plan financier au Grand Conseil

2015-2016 : - Construction

2017 : - Déménagement"

M. John Buchs, PLR : "Je remercie Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles. Je fais part de mon scepticisme sur ce calendrier qui est vraiment un calendrier très lent. J'espère que dans l'intervalle le ceff santé-social pourra continuer à se développer dans les locaux actuels. Il en va de l'avenir de l'institution à Saint-Imier."

13. Divers et imprévu

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical a deux déclarations sous ce point :

1. Le parti libéral radical félicite les formateurs et formatrices des apprentis de commerce de l'entreprise municipale pour le brillant résultat obtenu, soit le 3^{ème} rang, au concours des meilleures entreprises formatrices, concours organisé par la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP). En effet, former des apprentis, c'est assurer l'avenir d'un secteur et d'une entreprise, et donner la possibilité aux jeunes de la région d'obtenir une

première qualification professionnelle et aussi de pouvoir prendre sa place dans l'espace socio-économique. C'est également pour le parti libéral radical l'occasion de rappeler que nous sommes convaincus que les services de l'électricité, voire de l'eau peuvent également former des apprentis de niveau CFC. Nous suggérons également au Conseil municipal d'étudier la possibilité de former des jeunes aux travaux publics pour l'obtention d'une attestation de formation professionnelle (AFP).

2. Suite à la reconnaissance du Parc régional Chasseral par la Confédération, la commune a répondu favorablement à la demande de la direction du parc qui sollicitait l'agrandissement de ses locaux. Les travaux sont d'ailleurs bientôt terminés. Le Conseil municipal a adjugé les travaux aux entreprises de la place et de la proche région, ce dont nous nous réjouissons. Dans le crédit voté pour cet agrandissement par notre conseil le 8 décembre 2011 ne figurait pas le mobilier pour les bureaux et les salles de réunion. La direction du Parc régional Chasseral a sollicité des offres d'entreprises de la place. Le parti libéral radical constate avec regret que le mobilier pour un montant d'environ CHF 20'000.- a été adjugé à une entreprise hors canton, ce qui avait déjà été le cas lors de la construction du bâtiment. Nous sommes déçus du peu de sensibilité de la direction du Parc régional Chasseral envers la collectivité locale, alors que la commune, avec l'accord de notre conseil a décidé de verser une capitation de CHF 4.- par année, ce qui représente une dépense d'environ CHF 19'500.-. Cet engagement a été pris pour 10 ans, soit jusqu'en 2021. En finalité, le parti libéral radical s'est posé la question suivante : si dans le cadre d'une adjudication à l'Office du tourisme des Franches-Montagnes à Saignelégier, le mandat était attribué à une entreprise imérienne, quelle serait la réaction des commerçants régionaux, voire des autorités communales ? Nous espérons qu'à l'avenir, car les offres des entreprises de Saint-Imier étaient de qualité, la direction du Parc régional Chasseral soit plus attentive."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note des indications qui ont été formulées."

M. John Buchs, PLR : "Merci beaucoup, c'est parfait, je pense qu'ils liront le journal."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 58.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :